

Média



Enfant avec troubles autistiques en salle de classe

Crédits : Amélie-Benoist/ BSIP/ AFP

En France, la « loi Handicap » de 2005 énonce le droit des enfants à être inscrits dans leur école de quartier et (ou) à bénéficier d'un accompagnement adapté selon leurs besoins spécifiques. Cette approche inclusive suppose un transfert à l'école de la gestion des besoins particuliers de l'élève.

Retrouvez ce média dans :